

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2004/022369**
n°de gestion : **2002B02444**
n°SIREN : **329 723 977 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 24/11/2004 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ICBT GROUPE société anonyme à conseil d'administration

impasse de la Vezerance - Les Balmes 69560 Sainte Colombe -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
ordonnance du Président (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :
nomination de commissaire à la fusion
nomination de commissaire aux apports

04 07 1046

0324 0001

19 NOV. 2004

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON**

M. Ansermaud
T - 1212
04 37 24 60510
153227

Les soussignés :

Monsieur Bernard Terrat, demeurant Etoile sur Rhône – 26800 Porte les Valence, agissant en qualité de Président de la société ICBT Groupe, SA au capital de 2 336 229 €, dont le siège social est à Sainte Colombe (69560) – Impasse de la Vézérance,

Madame Paulette Terrat, demeurant Etoile sur Rhône – 26800 Porte les Valence, agissant en qualité d'associée de la société Terrat Industries Commerce Investissements (TICI), SARL au capital de 160 000 € dont le siège social est à Etoile sur Rhône (26800) – Saint Ange, mandatée aux fins des présentes par l'Assemblée Générale des associés du 10 novembre 2004.

Tous deux représentés et assistés par Maître Christophe Ansermaud,
du cabinet DS Avocats – Toque 1212
Gare des Brotteaux – 15 place Jules Ferry – 69006 Lyon.
Tél : 04 37 24 73 73 - Fax : 04 37 24 29 01.

ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société ICBT Groupe, société anonyme au capital de 2 336 229 €, dont le siège est à Sainte Colombe (69560) – Impasse de la Vézérance, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 329 723 977,

et la société Terrat Industries Commerce Investissements (TICI), SARL au capital de 160 000 €, dont le siège est à Etoile sur Rhône (26800) – Saint Ange, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Romans sous le numéro 334 315 611,

étudient un projet de fusion par absorption de la société TICI par la société ICBT Goupe.

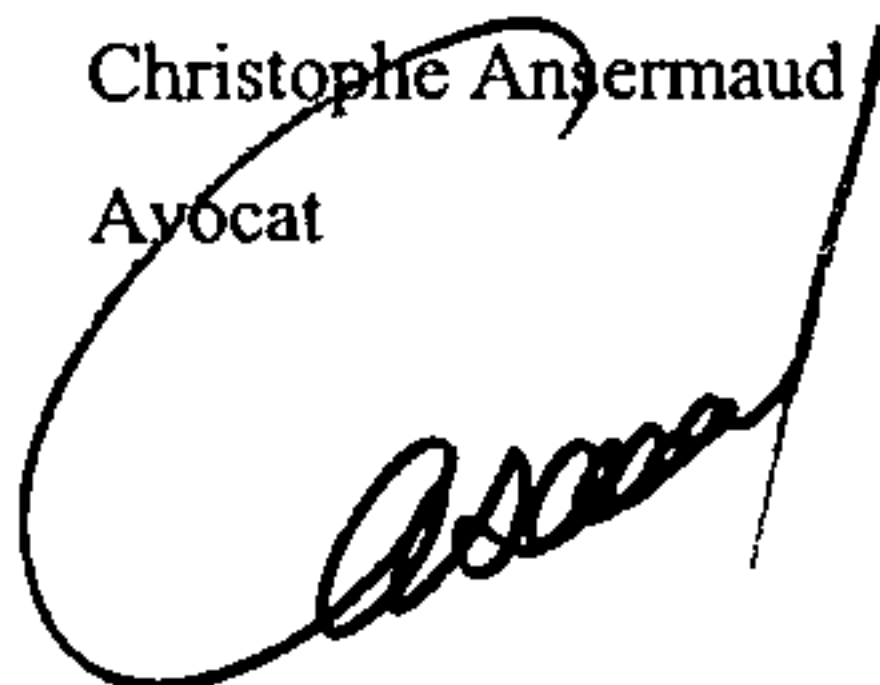
La société TICI ferait apport à la société ICBT Groupe de l'intégralité de son actif, à charge de la totalité de son passif. En contrepartie, la société ICBT Groupe attribuerait aux associés de la société TICI des actions nouvelles, créées à titre d'augmentation de son capital social.

Les conditions et modalités de la fusion, arrêtées sur les bases des comptes au 31 décembre 2003 et d'une situation au 30 septembre 2004 seraient déterminées dans un traité de fusion à établir entre les deux sociétés, conformément au projet ci-annexé qui sera publié et déposé aux Greffes des Tribunaux de Commerce dont dépendent ces deux sociétés.

C'est pourquoi les requérants ont l'honneur de vous demander, conformément aux dispositions de l'article L-236-10 du Code de Commerce, de bien vouloir désigner un Commissaire unique à la fusion chargé d'établir un rapport pour l'ensemble de l'opération, conformément à l'article 257 alinéa 2 du décret du 23 mars 1967 ; également chargé, conformément aux articles L-225-147 et L-236-10 du Code de Commerce, d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société TICI à la société ICBT Groupe, et d'en faire rapport.

Présentée le 17 novembre 2004

Christophe Ansermaud
Avocat

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ansermaud', written over the printed name and title.

NOTE ANNEXE A LA REQUETE
EN DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA FUSION

**I - INDICATIONS SOMMAIRES SUR LA NATURE DES APPORTS ENVISAGES ET
LES ACTIVITES DES SOCIETES CONCERNEES**

ACTIVITES

Société TICI absorbée : conseil en gestion et activités financières.

Société ICBT Groupe absorbante : holding et services aux entreprises.

NATURE DES APPORTS

La société TICI ferait apport à la société ICBT Groupe de l'ensemble de ses éléments d'actif comprenant quelques immobilisations corporelles, des actifs financiers (créances, participations et disponibilités) et un bien immobilier industriel sis à Canejan (Gironde) – Lieudit « Pointe », cadastré section AD 20 et 22 ; dans le lotissement dénommé « Parc d'Activités Actipolis ».

**II - VALEURS APPROXIMATIVES DES ACTIFS APPORTES ET MONTANT
APPROXIMATIF DES PASSIFS PRIS EN CHARGE**

L'actif apporté par la société TICI est estimé à 6 743 475 € et le passif pris en charge est estimé à 2 866 842 €.

III - ELEMENTS POUR APPRECIER L'IMPORTANCE DES SOCIETES CONCERNEES

SOCIETE TICI ABSORBEE

Capitaux propres :	3 876 633 €
Dont Capital social :	160 000 €
Total du bilan :	6 743 475 €
Total des effectifs :	0

SOCIETE ICBT GROUPE ABSORBANTE

Capitaux propres :	17 498 127 €
Dont Capital social :	2 336 229 €
Total du bilan :	19 485 180 €
Total des effectifs :	1

IV - COMMISSAIRES AUX COMPTES DES SOCIETES CONCERNEES ET EVENTUELLEMENT DES SOCIETES DU MEME GROUPE OU AYANT DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIES COMMUNS IMPORTANTS

Les Commissaires aux Comptes de la société ICBT Groupe, absorbante, sont :

Le cabinet Commissariat Contrôle Audit (C.C.A.), 43 rue de la Bourse – 69002 Lyon, titulaire

La société D.S.A. Rhône Alpes, Boulevard Vivier Merle – 69443 Lyon cedex, titulaire

Le cabinet Soleco, 15 quai du Commerce – 69336 Lyon cedex, suppléant

Monsieur Jean-Loup Schmid, demeurant 21 rue du Brulet – 69110 Sainte Foy les Lyon, suppléant

La société TICI, absorbée, n'est pas dotée de commissaires aux comptes.

V - TYPE D'OPERATION ENVISAGEE

Restructuration interne

VI - EVALUATION DES APPORTS

L'actif net apporté sera évalué sur la base des valeurs comptables arrêtées au 31 décembre 2003 et les associés et actionnaires bénéficieront d'une information complémentaire par communication d'une situation comptable arrêtée au 30 septembre 2004.

Fait à Lyon, le 17 novembre 2004

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Lyon, siégeant
44 rue de Bonnel - 69003 LYON, assisté de ~~Maître~~ Greffier,

vue la requête conjointe qui précède, présentée par :

Monsieur Bernard Terrat, demeurant Etoile sur Rhône – 26800 Porte les Valence
agissant en qualité de Président de la société ICBT Groupe, S.A. au capital de 2 336 229 € dont
le siège social est à Sainte Colombe (69560) – Impasse de la Vézérance,

Et par :

Madame Paulette Terrat, demeurant Etoile sur Rhône – 26800 Porte les Valence
agissant en qualité d'associée de la société TICI, SARL au capital de 160 000 € dont le siège
social est à Etoile sur Rhône (26800) – Saint Ange.

Tous deux représentés et assistés par Maître Christophe Ansermaud,
du cabinet DS Avocats – Toque 1212

Gare des Brotteaux – 15 place Jules Ferry - 69006 Lyon

Tél : 04 37 24 73 73 - Fax : 04 37 24 29 01

Vue la note annexe d'information annexée à la requête,

Compte tenu du projet de fusion par absorption de la société TICI par la société ICBT Groupe.

Nommons le cabinet CCI Conseils, représenté par Monsieur Marcel Larose, dont le siège social
est 2 bis rue Tête d'Or – 69006 Lyon, aux fonctions de Commissaire unique à la fusion chargé
d'établir un rapport pour l'ensemble de l'opération, conformément à l'article 257 alinéa 2 du
décret du 23 mars 1967 ; également chargé, conformément aux articles L-225-147 et L-236-10
du Code de Commerce, d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant
être effectués par la société TICI à la société ICBT Groupe, et d'en faire rapport.

Fait à Lyon, le...

19 novembre 2004

PUR LE PRÉSIDENT, le juge délégué LE GREFFIER

G. BOURGEOIS
[Signature]

